

DOSSIER D'ADHESION SAISON 2017 / 2018



PIECES A FOURNIR POUR L'OBTENTION DE LA LICENCE

POSSIBILITE DE TRANSMETTRE LES DOCUMENTS PAR COURRIEL
(VOIR ADRESSE EN BAS DE PAGE)

- Formulaire de demande de licence**
*Simple surclassement obligatoire pour tous les jeunes
Fiche médicale spécifique pour les « +35 ans ».*
- Fiche d'inscription.**
- Paieement de la cotisation.**
Chèque à l'ordre de « Fougères Volley ».

- + pour les nouveaux licenciés et les mutations**
- Copie de pièce d'identité
- Photo d'identité

ATTENTION : si votre certificat médical date de plus d'un an lors de la saisie informatique, un nouveau sera nécessaire

DATE NAISSANCE	CATEGORIE	TARIF	JOURS ET HEURES	ENCADRANT	CONTACT
2009-2010	M9	50 €	Garçons et Filles : <i>Vendredi 17h -18h30</i>	Chrystèle	06.37.04.04.26
2007-2008	M11	60 €			
2005-2006	M13	60 €	Garçons et Filles : <i>Mercredi 18h – 19h30* Vendredi 17h -18h30</i>	Pierrick	07.82.44.07.53
2003-2004	M15	70 €	Filles <i>Mercredi et Vendredi : 18h15 - 20h</i>	Clervie	06.02.12.11.76
			Garçons <i>Mercredi et Vendredi : 18h30-20h</i>	Doriane	06.31.10.44.69
2001-2002	M17	80 €	Filles <i>Mercredi et Vendredi : 18h - 20h</i>	Pascal	06.17.75.53.86
			Garçons <i>Mercredi et Vendredi : 18h30-20h</i>	Doriane	06.31.10.44.69
1998-1999-2000	M20	100 €	Filles <i>Mercredi et Vendredi : 20h15 - 22h</i>	Cedric	06.82.33.17.35
1997 et avant	Seniors	100 €	Garçons <i>Mercredi et Vendredi : 20h15 -22 h</i>	Hervé	06.71.14.06.03
	Loisirs	70 €	Mixte <i>Mardi 20h -22h</i>	Elise	06.18.60.48.02

REDUCTION POSSIBLE :

Coupon Sport : 20 € de réduction pour les enfants nés en 2002, 2003, 2004 et 2005.
Copie de l'attestation de rentrée scolaire officielle CAF nécessaire.

RENDEZ-VOUS A NOTER POUR LA SAISON

TOURNOI DE LA CITROUILLE
Samedi 4 Novembre.

TOURNOI DE NOËL
Vendredi 22/12.

DATES DES STAGES DE PERFECTIONNEMENT (M13-M15-M17) PROPOSES PAR LE COMITE 35.

Stage Toussaint : 02 nov. – 04 Nov.

Stage Hiver : 1 – 3 mars.

Stage printemps : 25 - 27 avril

RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSOCIATION :

PRESIDENT	Frédéric BRISSON 06.76.47.11.40	SITE INTERNET http://fvb-fougères.clubeo.com/
SECRETAIRE	Elise BODIN 06.18.60.48.02	COURRIEL fougèresvolley@gmail.com
LIEU DE PRATIQUE	Gymnase LES COTTERETS (proche Collège M. Gandhi) Rue de Vire - 02.99.99.93.32 * Salle des Sports BILLE	

CHARTRE DU JOUEUR DE FOUGERES VOLLEY

I. INSCRIPTION ET COTISATION

Chaque joueur(se) s'engage à fournir l'ensemble des documents nécessaires à l'inscription (dont la cotisation) dans les 3 semaines suivant son arrivée. Dans le cas contraire, il (elle) ne pourra plus participer aux séances.

II. PRESENCE

Pour toute absence, l'entraîneur doit impérativement être prévenu ; celui-ci s'engage à respecter les horaires des entraînements et à prévenir les joueur(se)s en cas d'absence.

Chaque joueur(se) doit être présent à l'heure du début de son entraînement, en tenue de sport (chaussures propres réservées à la salle de sport).

III. EQUIPEMENT

Le club met à la disposition de chaque joueur(se) une tenue, réservée uniquement aux compétitions. Celle-ci devra être obligatoirement restituée en fin de saison.

IV. RESPECT

Chaque joueur(se) s'engage, à l'entraînement comme en match (ou en tournoi) à respecter ses coéquipier(ère)s, son entraîneur, son coach, ses adversaires, les arbitres et les installations.

Chaque joueur(se) se doit d'être fair-play et de refuser la violence (verbale et physique) sur et en dehors du terrain.

Ceci dans le respect des valeurs et de l'image de Fougères Volley Ball.

V. ARBITRAGE, TABLE DE MARQUE, FORMATION

Le club a des obligations auprès de la Fédération, les joueur(se)s en tant que licencié(e)s et membres du club s'engagent à participer à hauteur de leurs compétences à ces exigences.

Le club propose à tous ses licenciés des formations en arbitrage et/ou en encadrement.

VI. MATCHS A L'EXTERIEUR

Chaque joueur(se) (ou son représentant légal) est tenu de participer au transport de son équipe pour les matchs à l'extérieur, afin d'assurer un roulement tout au long de la saison.

VII. MATCHS A DOMICILE.

Chaque joueur(se) doit veiller à la bonne image du club en prenant part à l'accueil (avant et après match) des équipes reçues.

Chaque joueur(se) s'engage à participer à la mise en place et au rangement du matériel nécessaire à la compétition.

VIII. RESPONSABILITE DU CLUB EN CAS DE VOL

Fougères Volley Ball se dégage de toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels à l'intérieur des locaux et de vol ou de dégradation sur le parking.

Cette charte a pour but d'assurer le bon fonctionnement du club et de permettre à chacun de vivre une agréable saison.